

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 555

présenté par

Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Batho, M. Vallaud et Mme Laurence Dumont

-----

### ARTICLE 3 BIS

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.